



CAMERA LIBRE

2026

Organisé par le CNC en partenariat avec la Cité internationale des arts et L'usage du monde au 21^e siècle, le programme de résidence « Caméra libre » consiste à accueillir en résidence en France des cinéastes étrangers qui ont déjà réalisé au moins un long-métrage sélectionné dans un festival international de premier plan et développent un projet de long métrage à vocation internationale dont l'écriture, le financement et la réalisation sont empêchés par les violences, la censure, la persécution ou les menaces politiques auxquelles ces cinéastes sont confrontés dans leur pays d'origine.

Les auteurs-réalisateurs sont accueillis en résidence à la Cité internationale des arts pendant six mois. Ils bénéficient d'un accompagnement assuré par la Cité internationale des arts, L'usage du monde au 21^e siècle et le CNC.

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résidents leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

L'usage du monde, association culturelle d'intérêt général, a pour mission principale de soutenir la liberté de création des cinéastes originaires de pays non démocratiques ou en conflit. Elle organise depuis 2013 des Rencontres cinématographiques au Louxor, Palais du cinéma, et accompagne parallèlement en résidence au Centre international d'accueil et d'échanges des Récollets des cinéastes porteurs d'un projet de long-métrage, dans le cadre du programme « Cinéastes en liberté » soutenu par le CNC, le MEAE et la Ville de Paris.

1. Critères d'éligibilité

Le dispositif « Caméra libre » s'adresse aux auteurs-réalisateurs étrangers qui remplissent les conditions suivantes :

- Être confrontés, dans leur pays d'origine ou dans le pays dans lequel ils se trouvent, à la censure ou à la persécution pour des raisons liées à leur appartenance à un groupe, notamment ethnique, politique ou religieux, à leur orientation sexuelle, à leurs prises de position publiques ou politiques, ou au contenu de leur œuvre ;
- Avoir réalisé au moins une œuvre cinématographique, d'une durée supérieure ou égale à 60 minutes, sélectionnée dans l'un des festivals internationaux listés en annexe ;
- Être en cours d'écriture ou de développement d'un projet d'œuvre cinématographique de longue durée (documentaire, fiction ou animation). Les projets en post-production ne sont pas éligibles ;
- Maîtriser le français ou l'anglais dans un environnement professionnel.

Ne sont pas éligibles les auteurs-réalisateurs disposant de la nationalité ou d'un titre de séjour pluriannuel de l'un des Etats suivants :

- Etat membre de l'Union européenne ;
- Etat membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- Australie, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Monaco, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni.

2. Modalité de dépôt des candidatures

*Les candidatures pour des projets de **fiction** ou d'**animation** doivent impérativement comporter un scénario. L'envoi d'un traitement détaillé ne sera pas pris en compte. Pour les projets **documentaires**, un traitement détaillé de minimum 20 pages sera demandé.*

Le dossier peut être rédigé et envoyé en français ou en anglais.

Dans le cas où l'auteur-réalisateur serait dans l'incapacité de communiquer avec l'étranger, son dossier peut être transmis par toute personne habilitée à agir en son nom.

Le dossier de demande doit être transmis au CNC via un compte sécurisé sur le site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/camera-libre>

LE DOSSIER DE DEMANDE EST COMPOSE DES PIECES SUIVANTES :

- **LE FORMULAIRE** dûment complété (à remplir directement sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/camera-libre>)
- **LA SITUATION DU CANDIDAT : Une lettre indiquant**
 - Les éléments de contexte sur la situation personnelle du candidat
 - Les raisons l'empêchant de créer librement dans son pays
 - Sa motivation pour effectuer une résidence à la Cité internationale des arts dans le cadre du programme « Caméra libre » et l'apport concret de ce programme au développement et à la réalisation de son projet
- **LE PROJET : Une présentation du projet de long-métrage en cours d'écriture :**
 - **Pour les projets de FICTION et d'ANIMATION : un scénario. L'envoi d'un traitement détaillé ne sera pas pris en compte.**
 - **Pour les projets DOCUMENTAIRES : un traitement détaillé de 20 pages minimum.**
 - Une vidéo d'une durée de 2 à 5 minutes dans laquelle le candidat présente le projet, en anglais ou en français
 - Un synopsis d'une page. *Merci de ne pas dépasser une page.*
 - Note d'intention et de réalisation précisant l'état d'avancement du projet
 - Le CV et la filmographie du candidat
 - Tous documents ou visuels utiles à la compréhension du projet
- **Ainsi que, le cas échéant :**
 - Note d'intention et CV du producteur
 - Des lettres d'appui ou de recommandation
 - Tout autre élément que le candidat estime pertinent au regard de sa demande.

3. Examen des demandes

Les résidences sont attribuées après avis d'une commission composée de sept membres.

Ces membres sont choisis parmi des professionnels du cinéma, français ou étrangers, ou parmi des personnes qualifiées dans le domaine de la défense de la liberté d'expression.

La commission se réunit à l'issue de chaque appel à candidatures lancé conjointement par le CNC, la Cité internationale des arts et L'usage du monde au 21^e siècle. Elle peut également être réunie de manière urgente si une situation particulière l'exige.

4. Critères de sélection

La commission émet un avis en fonction de :

- La situation politique, personnelle et professionnelle de l'auteur-réalisateur et des difficultés qu'il rencontre pour créer en toute liberté ;
- L'intérêt artistique du projet et son potentiel en termes de collaborations, coproduction et/ou diffusion internationale, en particulier en France ;
- La faisabilité du projet ;
- La pertinence du programme de résidence au vu des besoins exprimés par l'auteur-réalisateur ;
- La qualité des œuvres cinématographiques et audiovisuelles précédentes de l'auteur-réalisateur.

5. Procédure de sélection

La commission propose une liste de bénéficiaires établie par ordre de priorité.

La décision de sélection des auteurs bénéficiaires est prise par le président du CNC après avis de la commission.

6. Description de la résidence

Les auteurs-réalisateurs sélectionnés sont accueillis en résidence à la Cité internationale des arts pendant une durée de six mois.

L'accueil inclut la prise en charge complète de la venue en France et du séjour des auteurs-réalisateurs (transport international, frais de visa, assurance-voyage, bourse de vie) ainsi que leur accompagnement artistique, juridique et administratif :

- Accompagnement artistique : en fonction des attentes et des besoins des résidents, un accompagnement personnalisé sera assuré par L'usage du monde, notamment sur le travail d'écriture du scénario et de développement du projet. Des actions spécifiques complémentaires pourront être mises en place : consultations, ateliers d'écriture au sein de résidences partenaires, etc.

- Accompagnement juridique et administratif : Les auteurs dont la situation nécessite un accompagnement particulier auprès de l'administration française pourront bénéficier d'une expertise juridique et d'un accompagnement administratif assurés conjointement par la Cité internationale des arts et L'usage du monde.

- Accompagnement professionnel : le CNC proposera des sessions d'orientation des auteurs vers les dispositifs d'aide nationaux et régionaux auxquels ils peuvent postuler en France dans les secteurs cinématographique et audiovisuel. Des rencontres professionnelles complémentaires pourront être organisées, dans les locaux du CNC ou en parallèle d'événements et festivals.

7. Convention avec les bénéficiaires

Chaque résidence accordée fait l'objet d'une convention entre l'auteur-réalisateur bénéficiaire, la Cité internationale des arts et L'usage du monde. Cette convention fixe notamment les modalités d'accueil et de financement de la résidence prises en charge par le programme.

Elle précise également les engagements des bénéficiaires à :

- consacrer le temps de leur résidence à l'écriture, la réécriture et le développement du projet pour lequel ils ont été sélectionnés, ainsi qu'à prendre les dispositions nécessaires pour le faire avancer dans les délais impartis ;
- jouer un rôle actif dans la vie de la Cité internationale des arts et à participer aux programmes d'accompagnement qu'elle propose ;
- remettre, à la fin de la résidence, un rapport de fin de résidence et une version avancée du scénario, ou, pour les documentaires, un dossier artistique présentant le projet et ses évolutions, permettant d'aller chercher des financements et de demander des aides à l'écriture ou à la production.

8. Confidentialité et sécurité

Le dépôt des candidatures est proposé via une messagerie électronique sécurisée.

Les informations relatives aux candidatures sont maintenues confidentielles, avant et après la sélection.

Les informations relatives aux auteurs-bénéficiaires et à leur projet ne sont pas publiées, sauf autorisation expresse donnée à leur arrivée en résidence et mentionnée dans la convention passée entre eux, la Cité internationale des arts et L'usage du monde.

Les informations sur le dispositif sont disponibles à l'adresse suivante :

>>> En français : https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/ecriture-et-developpement/camera-libre_1812991

>>> En anglais : https://www.cnc.fr/web/en/funds/camera-libre_1813076

Contacts :

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

Direction des Affaires Européennes et Internationales (DAEI)

Département « Coproduction Coopération et Cinémas du monde »

Céline Leclercq : celine.leclercq@cnc.fr - Tel. : +33 1 44 34 35 73

Noémi Kahn : noemi.kahn@cnc.fr - Tel. : +33 1 44 34 35 11

cameralibre@cnc.fr

Cité internationale des arts

Souraya Kessaria : souraya.kessaria@citedesartsparis.fr - +33 1 44 78 25 87

L'usage du monde au 21^e siècle

Marie Balducchi : marie.balducchi@usagedumonde21.fr

ANNEXE

Liste des festivals pris en compte pour l'attribution du dispositif « Caméra libre »

France :

- Cinéma du réel ;
- Festival International du Film d'animation (Annecy) ;
- Festival International du Film (Cannes) : Compétition officielle, Un certain regard, Cannes Première, Quinzaine des cinéastes, Semaine Internationale de la Critique, Sélection de l'ACID ;
- Etats généraux du documentaire (Lussas) ;
- FID Marseille ;

Allemagne :

- Festival international de Berlin (Berlinale) : Compétition officielle, Panorama, Generation, Forum, Forum Expanded ;

Arabie Saoudite :

- Festival international Red Sea ;

Argentine :

- Festival international du cinéma indépendant de Buenos Aires ;
- Festival de Mar del Plata ;

Australie :

- Festival international du film de Melbourne ;
- Festival international du film de Sydney ;

Belgique :

- Festival du film francophone de Namur ;

Bosnie-Herzégovine :

- Festival du film de Sarajevo ;

Brésil :

- Festival international du film de Rio de Janeiro ;
- Mostra de Sao Paulo ;

Burkina Faso :

- Fespaco ;

Canada :

- Festival international du film de Toronto ;

Corée du Sud :

- Festival international du film de Busan ;
- Festival international du film de Jeonju ;

Danemark :

- Festival international du film de Copenhague (CPH:DOX) ;

Egypte :

- Festival international du film du Caire ;

Espagne :

- Festival international du Film de San Sebastián ;
- Festival de Sitges ;

Estonie :

- Tallinn Black Nights (PÖFF);

Etats-Unis :

- Festival de SXSW à Austin;
- NY Film Festival au Lincoln Center à NY;
- Festival du film de Sundance ;
- Festival Tribeca de New York ;

Grèce :

- Festival international du film de Thessalonique ;

Hong-Kong :

- Festival international du film de Hong-Kong ;

Israël :

- Festival international du film de Jérusalem ;

Iran :

- Festival du film de Fajr ;

Italie :

- Festival international du cinéma de Venise : Compétition officielle, Horizons, Semaine de la Critique, Venice Days (*Giornate degli autori*) ;

- Festa del cinema de Rome ;

Japon :

- Festival international du film de Tokyo ;
- Festival international du documentaire de Yamagata ;

Maroc :

- Festival international du film de Marrakech ;

Mexique :

- Festival international du film de Morelia ;
- FICUNAM ;
- Festival de Guadalajara ;

Norvège

- Festival international norvégien du film de Haugesund ;

Pays-Bas :

- Festival international du film de Rotterdam ;
- Festival du film documentaire d'Amsterdam (IDFA) ;

Portugal

- Indie Lisboa ;
- Doc Lisboa ;

Pologne :

- New Horizons IFF (Nowe Horyzonty) ;
- Millenium Docs Against Gravity ;
- Festival de Varsovie ;

République tchèque :

- Festival international du film de Karlovy Vary ;
- Festival International du Film documentaire de Jihlava ;

Roumanie :

- Transilvania IFF ;

Royaume-Uni :

- BFI London Film Festival ;

Suède :

- Festival du film de Göteborg ;
- Festival du film de Stockholm ;

Suisse :

- Festival de Nyon – Visions du réel ;
- Festival international du film de Locarno (compétition) ;

Taiïwan :

- Festival Golden Horse Taipei ;
- Festival du film de Taipei ;

Tunisie :

- Journées cinématographiques de Carthage ;

Ukraine :

- Molodist Kyiv IFF.